

## Processus d'admission et procédure d'inscription

Puisque l'école Atelier est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité d'admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur(s) enfant(s). De plus, ce comité s'assure de respecter les critères d'admission pour la sélection des élèves des projets particuliers présentés dans la politique d'admission du CSSDM.

Lorsque les parents remplissent ces conditions, le comité d'admission étudie chaque demande. Il communique ensuite sa décision aux parents avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre.

### Critères d'admission

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Atelier doivent :

- assister à une soirée d'information obligatoire qui se tient au début du mois d'octobre;
- venir observer une classe en action, pour une durée d'une heure (en octobre ou novembre);
- remplir le questionnaire remis lors de la soirée d'information.  
*Ce questionnaire a pour but de permettre aux parents de situer leur degré d'aisance face à notre approche pédagogique.*

### **À noter :**

Une priorité est accordée aux fratries. Cette priorité se prolonge aux enfants plus jeunes qui ont déjà participé aux activités de l'école avec leur famille même si l'enfant plus âgé a quitté l'école.

Si la demande d'inscription se fait après la soirée d'information du mois d'octobre, la direction rencontre les parents pour les informer des éléments particuliers du projet éducatif de l'école et leur indique les étapes à suivre pour respecter les critères d'admission.

Une inscription en cours de primaire est possible. Toutefois, les parents doivent être conscients que plus leur enfant est avancé dans son cheminement scolaire, plus une intégration réussie à l'école Atelier fera appel à sa capacité de s'adapter à un milieu différent. Voilà pourquoi les demandes sont étudiées et évaluées cas par cas, en collaboration avec les parents.

Si les demandes d'admission acceptées par le comité sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles, une pige est effectuée. Les premiers dossiers pigés ont accès aux places disponibles (le nombre pouvant varier d'une année à l'autre). Les autres dossiers sont alors mis sur une liste d'attente. Ces derniers

seront priorités si des places se libèrent en cours d'année ou encore, si les parents désirent refaire une demande d'inscription l'année suivante en 1<sup>re</sup> année du primaire, selon le nombre de places disponibles.

### **Procédures d'inscription**

Chaque année, les parents intéressés par notre projet pédagogique peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à compter de la journée des portes ouvertes (septembre) pour l'année scolaire suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la secrétaire les documents suivants :

- La fiche d'inscription de la CSSDM dûment remplie
- L'original de l'acte de naissance ou les papiers d'immigration pour les enfants nés hors Québec
- Deux preuves d'adresse

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Atelier en cours d'année scolaire, sauf dans des situations exceptionnelles, étudiées par le comité d'admission (Exemple : Déménagement d'une famille sur le territoire de la CSSDM qui fréquentait une école alternative d'un autre Centre de service). Dans un tel cas, il est à noter que le comité d'admission doit s'assurer d'avoir l'autorisation du Service de l'organisation scolaire du CSSDM.

L'école Atelier n'est pas une école de quartier et n'est pas associée à un territoire donné du Centre de services scolaire de Montréal, telles les écoles de quartier. Ainsi, tous les enfants qui résident sur le grand territoire du CSSDM ont accès à l'école Atelier. Il est possible de faire une demande d'admission extraterritoriale, toutefois, la priorité sera toujours accordée aux élèves qui habitent sur le territoire de CSSDM.

Document révisé le 30 juin 2023